

LIVRET D'ACCUEIL

St Nazaire • 2022-2023



Un référent handicap est présent dans chaque centre afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation de la formation aux personnes en situation de handicap.



Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation par les organismes de financement de la formation professionnelle



Possibilité de parcours individualisé sur dossier de la formation professionnelle



Bienvenue à l'URMA Loire-Atlantique

L'Édito	02	L'innovation pédagogique	13
Présentation de l'URMA	03	La mobilité internationale	14
Les principes de l'alternance	04	Les délégués	15
Les opérateurs de compétences (OPCO)	04	Les concours	15
Notre offre de formation	05	L'inscription aux examens	16
Netypareo	07	L'avenir en perspective	16
Gestion des absences et des retards	08	Infos santé	17
L'organisation des services	09	La vie pratique de l'apprenant	18
L'individualisation de la formation	11	Les aides financières	19
La prise en charge du handicap	11	Bon à savoir	20
L'accompagnement jeunes/entreprises	12	Les réseaux sociaux	21
Les activités socio-éducatives	12	Le Club URMA.....	22



En route vers l'excellence au Centre de Formation de l'URMA ! L'URMA, c'est le centre de formation par alternance de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

Bienvenue à vous, que vous soyez jeune, dans le cadre de l'apprentissage, ou adulte dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue.

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives est à vos côtés pour vous guider vers votre réussite.

Avec l'URMA, vous allez prendre votre avenir en main :

- Dans ce Centre de Formation à la pointe des dernières technologies, vous avez choisi une formation parmi 43 métiers
- Un métier que vous apprendrez aussi en travaillant dans l'entreprise
- Une entreprise avec qui nos professionnels, nos conseillers et nos professeurs sont en relation
- 4 878 entreprises partenaires : Un réseau qui recrute et dans lequel vous pourrez entreprendre

Au quotidien, nous sommes aussi en lien avec l'OPCO (Opérateurs de Compétences) qui nous donne les moyens de vous accompagner au mieux. Notre attention est, en permanence, tournée vers chacun d'entre vous et attestée par la Certification QUALIOPI :

- 87 % de réussite aux examens
- 94 % d'insertion professionnelle dont 43 % en poursuite d'études
- 90 % d'apprenants satisfaits de leur formation

Votre réussite est notre objectif ! Vivez ces temps de formation avec le même enthousiasme que nous !

Concrètement, vous trouverez dans ce guide l'ensemble des informations sur notre organisation à votre service ainsi que tous les contacts et outils qui sont à votre disposition au quotidien.

Très bonne année de formation.



Frédéric BRANGEON

Président
de la CMA de niveau départemental
Loire-Atlantique



François COUILLAUD

Directeur
de l'URMA
Loire-Atlantique

Présentation de l'URMA

Acteur majeur de la formation dans l'Ouest

Pour être plus fort et se donner les moyens de mener à bien des projets ambitieux au service des artisans, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des 5 départements de la Région des Pays de la Loire se sont unies.

Les Centres de Formation des 5 délégations sont regroupés au sein de l'Université Régionale des Métiers de l'Artisanat (URMA) pour former aujourd'hui le premier réseau de formation professionnelle de notre Région.



URMA Mayenne

LAVAL

Tél 02 43 64 11 00

urma53@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Sarthe

LE MANS

Tél 02 43 50 13 70

urma72@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Loire-Atlantique

SAINTE LUCE SUR LOIRE

Tél 02 40 18 96 96

urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr

■
SAINT NAZAIRE

Tél 02 28 54 17 01

urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Maine-et-Loire

ANGERS

Tél 02 41 22 61 56

urma49@artisanatpaysdelaloire.fr

URMA Vendée

LA ROCHE SUR YON

Tél 02 51 36 53 00

urma85@artisanatpaysdelaloire.fr

Retrouvez-nous aussi sur

urmapaysdelaloire.fr

Révéler votre talent, c'est notre métier !



7 200
apprentis formés



66
médailles au concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »



626
bénéficiaires de Prépa-Apprentissage



87%
de réussite aux examens



94%
de taux d'insertion professionnelle à 2 ans dont 43 % en poursuite d'étude



800
adultes formés par la Formation Professionnelle Continue



90%
de taux de satisfaction des apprentis formés



1 207
jeunes en parcours individualisés

Les principes de l'alternance

Un premier pas dans le monde du travail



La formation par alternance, c'est l'apprentissage d'un métier après la signature d'un contrat de travail entre l'apprenant, l'entreprise et le Centre de Formation.

L'apprenant travaille à temps partagé en entreprise et à l'URMA conformément au calendrier d'alternance qui lui est remis en début de formation.

Il quitte le milieu scolaire pour intégrer le monde du travail et devient salarié sous le régime de la Sécurité Sociale. Il reçoit un salaire, n'a plus de vacances scolaires mais bénéficie de congés payés.

Les engagements pour réussir sa formation



Les opérateurs de compétences (OPCO)

Financeurs de votre réussite

Les OPCO (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés d'accompagner les entreprises et les salariés dans leur besoin de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Ils enregistrent également les contrats d'apprentissage.




Par l'intermédiaire des OPCO, ce sont donc bien les entreprises qui financent votre formation.



Notre offre de formation

La force d'un réseau au service de vos besoins

-  Alimentaire
-  Automobile
-  Soins à la personne
-  Commerce-vente

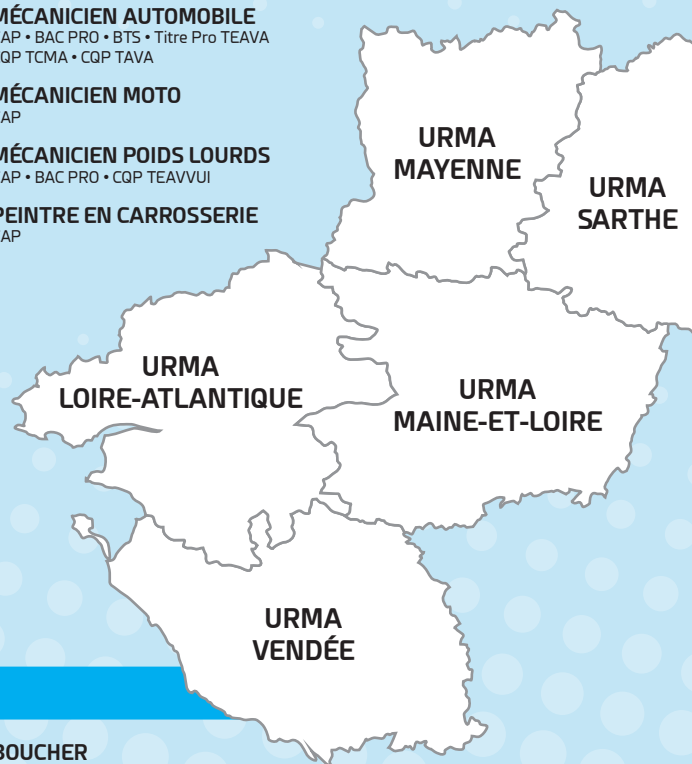
-  Métiers du bâtiment
-  Fleuriste
-  Métiers d'art

-  Restauration
-  Tertiaire
-  Santé

- **BOULANGER**
CAP • MC (boulangerie spécialisée) • BP
- **BOUCHER**
CAP • CTM (préparateur vendeur)
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
CAP • MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée) • BTM
-
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP • BAC PRO • BTS
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP • BAC PRO
-
- **COIFFEUR**
CAP • MC (coupe couleur) • BP • BTS
- **ESTHÉTIEN**
CAP • BP

URMA LOIRE-ATLANTIQUE

- **BOUCHER**
CAP • CTM • BP
- **BOULANGER**
CAP • MC (pâtisserie boulangère) • BP • BM
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • MC (employé traiteur) • BP
- **PÂTISSIER**
CAP • MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) • BTM
- **POISSONNIER**
CAP
-
- **COMPTABILITÉ-GESTION**
BTS
- **GESTION DE LA PME**
BTS
-
- **COIFFEUR**
BM
-
- **ÉBÉNISTE**
CTM • BTM • BTMS
- **TAPISSIER D'AMEUBLEMENT**
CAP (option siège) • CAP (option décor)
- **VITRAILLISTE**
CAP
-
- **PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP
- **CUISINIER**
CAP • MC (cuisinier en desserts de restaurant)
BAC PRO • BP
- **BARMAN**
MC
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP • BP • BAC PRO
-
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
CTM
-
- **CARROSSIER**
CAP • BAC PRO • CQP (carrossier peintre)
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP • BAC PRO • BTS • Titre Pro TEAVA
CQP TCMA • CQP TAVA
- **MÉCANICIEN MOTO**
CAP
- **MÉCANICIEN POIDS LOURDS**
CAP • BAC PRO • CQP TEAVVUI
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP



URMA VENDÉE

- **CARROSSIER**
CAP • BAC PRO • CQP (carrossier peintre)
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP • BAC PRO • Titre Pro TEAVA
CQP TAVA
- **MÉCANICIEN AGRICOLE**
CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN ESPACES VERTS**
CAP • BAC PRO • CQP
- **MÉCANICIEN MOTO**
CAP • CQP TCM
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP • CQP (peintre confirmé)
- **VENTE-COMMERCE**
CAP • BAC PRO
- **GESTION DE LA PME**
BTS
- **MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL**
BTS
- **MANAGEMENT DE LA TPE**
Licence Professionnelle
(partenariat avec le CNAM)
-
- **COIFFEUR**
CAP • MC (coupe couleur) • BP
- **ESTHÉTIEN**
CAP (esthétique cosmétique parfumerie)
BP (esthétique cosmétique parfumerie)
- **BOUCHER**
CAP • BP
- **BOULANGER**
CAP • MC • BP (boulangerie spécialisée)
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • MC (employé traiteur) • BP
- **PÂTISSIER**
CAP • MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) • BTM

Niveau 3

- CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle
- MC Mention Complémentaire
- CTM Certificat Technique des Métiers

URMA MAYENNE

- **CARRELEUR MOSAÏSTE**
CAP • BP
- **CHARPENTIER BOIS**
CAP
- **COUVREUR**
CAP • BP
- **ZINGUERIE**
MC
- **ÉLECTRICIEN**
CAP • BAC PRO (MELEC)
- **MAÇON**
CAP • BP
- **MENUISIER FABRICANT**
CAP • BP
- **MENUISIER INSTALLATEUR**
CAP
- **INSTALLATEUR SANITAIRE**
CAP
- **INSTALLATEUR THERMIQUE**
CAP
- **METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION**
CAP • BP
- **PEINTRE**
CAP • BP
- **VENDEUR OPTION BOUCHERIE**
CTM
-
- **CUISINIER**
CAP • MC (cuisinier en desserts de restaurant)
BP
- **PRODCUTION ET SERVICES EN RESTAURATION**
CAP
- **SERVEUR HÔTELLERIE-CAFÉ-RESTAURANT**
CAP • BP
- **ORGANISATEUR DE RECEPTION**
MC
-
- **AIDE-SOIGNANT**
Diplôme d'Etat
- **ERGOTHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE**
Diplôme d'Etat
- **PRÉPARATEUR EN PHARMACIE**
BP • DEUST

URMA SARTHE

- **BOUCHER**
CAP • BP
- **BOULANGER**
CAP • MC (pâtisserie boulangère) • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • BP
- **CHOCOLATIER CONFISEUR**
CAP • BTM
- **GLACIER**
CAP
- **PÂTISSIER**
CAP • MC (pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) • BTM
- **FLEURISTE**
CAP • BP
-
- **COIFFEUR**
BM
-
- **VENDEUR PRIMEUR**
CAP • CQP Vendeur fruits et légumes

URMA MAINE-ET-LOIRE

- **BOUCHER**
CAP • BP
- **BOULANGER**
CAP • MC (boulangerie spécialisée) • BP
- **CHARCUTIER-TRAITEUR**
CAP • MC (employé traiteur)
- **PÂTISSIER**
CAP • MC (pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée), BTM
-
- **FLEURISTE**
CAP • BP
-
- **VENDEUR EN BOULANGERIE-PÂTISSERIE**
CTM
-
- **CARROSSIER**
CAP • BAC PRO
- **MÉCANICIEN AUTOMOBILE**
CAP • BAC PRO • Titre Pro TEAVA
Titre Pro Mécanicien automobile
- **PEINTRE EN CARROSSERIE**
CAP

Niveau 4

- BAC PRO Brevet Professionnel
- BP Brevet Professionnel
- BTM Brevet Technique des Métiers
- CQP Certificat de Qualification Professionnelle

Niveau 5

- BTS Brevet de Technicien Supérieur
- BTMS Brevet Technique des Métiers Supérieurs
- Licence Professionnelle

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue à l'URMA a pour but d'accompagner et de former des demandeurs d'emploi, des salariés, des chefs d'entreprise dans un processus de formation tout au long de la vie qui se décline au travers de formations :

■ d'orientation professionnelle :

- élaborer et valider un projet professionnel se concrétisant par l'accès à l'emploi, à la formation qualifiante, à un contrat en alternance

■ de qualification professionnelle :

- se former à un métier des filières de formation de l'URMA avec obtention d'un diplôme permettant d'accéder à un emploi qualifié
- acquérir ou développer des compétences dans son métier dans un objectif d'accroître sa qualification.

Les différents publics visés par la formation professionnelle continue :

- demandeurs d'emploi jeunes et adultes inscrits dans une démarche d'orientation professionnelle ou de formation certifiante
- salariés dans le cadre d'une reconversion professionnelle visant la formation à un métier avec obtention d'un titre ou d'un diplôme

Les publics en formation ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ils peuvent être pris en charge pendant la formation par la Région ou le Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi et le CPF, le CPF transition, le plan de développement de compétences des entreprises pour les salariés.

PRÉPA APPRENTISSAGE

La prépa-apprentissage est un dispositif d'accompagnement à l'entrée en apprentissage. Il s'adresse à un public de 16 à 29 ans qui a besoin d'un accompagnement pour renforcer ou sécuriser son parcours professionnel.

3 parcours possibles :

- **DANS LES STARTING-BLOCKS :**
1 journée pour découvrir l'apprentissage et tester un métier en plateau technique
- **TRIPLE SAUT :**
3 mois pour booster sa recherche d'entreprise
- **COUP D'ENVOI :**
9 mois pour préparer sereinement son apprentissage

Netyparéo

**Faciliter le dialogue entre l'entreprise,
le Centre de Formation, et l'apprenant.**



En vous connectant à la plateforme, vous trouverez :

- Votre emploi du temps et votre calendrier d'alternance
- Vos évaluations et bilans semestriels
- Le suivi de votre assiduité et le suivi éducatif
- Le cahier de texte
- Le LAN (livret d'alternance numérique)
- Un accès direct à la plateforme ItsLearning

Qu'est-ce que le LAN ?

C'est l'outil obligatoire et essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation de s'informer mutuellement de votre progression pédagogique. C'est l'occasion en quelques minutes de faire un bilan sur la période écoulée.

Il doit être complété impérativement à chaque alternance par l'ensemble des parties apprenants/maître d'apprentissage/professeur référent/ responsable légal (pour les mineurs).

Attention

**L'emploi du temps peut changer régulièrement.
Il doit être vérifié avant chaque session de cours.**

Pour y accéder :

**Vous avez reçu votre identifiant
et votre mot de passe après votre inscription.**

<http://ypareo.urma-pdl.fr>

Netyparéo → ITSLEARNING

ITSLEARNING est votre plateforme pédagogique et d'enseignement à distance.

Vous y trouverez :

- l'espace de travail des enseignants
- les documents pédagogiques de la formation
- les exercices et les travaux mis en ligne
- les liens vers les sites internet utiles à la formation
- les informations du pôle éducatif
- la messagerie interne permettant de communiquer avec vos enseignants
- l'accès aux visioconférences pour les formations en distanciel

Des vidéos de démonstration ont été créées par la cellule d'innovation pédagogique pour faciliter l'utilisation de ces outils.

Voir page 13

Des temps d'échange

Afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la formation, une visite en entreprise a lieu au moins une fois par an.

Les équipes enseignantes sont disponibles tout au long de l'année pour répondre à vos questions.



Gestion des absences et des retards

Lors de sa présence au Centre de Formation, l'apprenant est soumis aux mêmes règles d'assiduité et de ponctualité qu'en entreprise.



Horaires

8h30 - 12h25
13h30 - 17h25

horaires modulables dans le respect des 35h / semaine



Contact

02-28-54-17-01

educatif.urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr

Toutes les absences ou retards injustifiés sont signalés à l'entreprise et au responsable légal.

Les absences répétées, quelles qu'elles soient, remettent en question l'inscription et le passage de l'examen.

Seules les absences avec arrêt de travail ou convocations administratives sont considérées comme absences justifiées.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'apprenant peut suivre les cours théoriques à condition de présenter à l'accueil ou au pôle éducatif une dérogation fournie par la sécurité sociale ou le médecin ayant fourni l'arrêt et après avoir informé son entreprise.

*Je suis absent pour maladie.
En tant que salarié :*

- ✓ Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- ✓ Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
- ✓ Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (sous 48h), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- ✓ Je passe obligatoirement à l'accueil ou au pôle éducatif à mon retour en cours.

Convocation officielle

(examen de conduite, JDC...)

L'apprenant devra prévenir au plus vite l'employeur, le Centre de Formation et fournir une copie de la convocation dans les plus brefs délais.

Les absences et retards sont consultables à tout moment sur NETYPAREO.

ATTENTION
Ne pas confondre convocation officielle et rendez-vous

Les absences sont signalées tous les jours par mail à l'employeur

Un relevé de retards et d'absences est envoyé tous les mois à l'employeur

En tant que salarié, toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt maladie délivré par un médecin

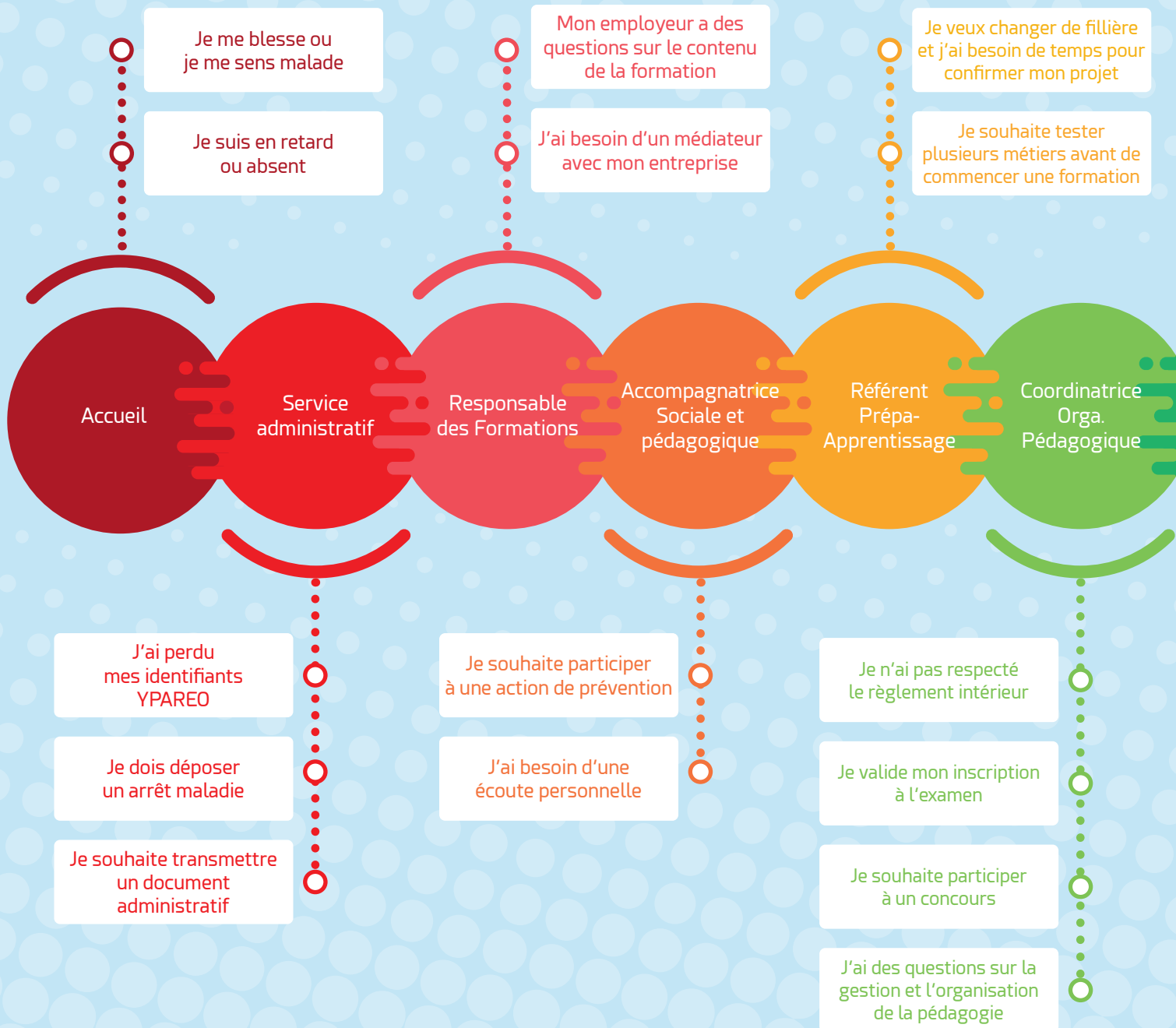
En cas de retard, l'apprenant devra systématiquement se présenter à son arrivée avant d'aller en cours

Toutes les absences ou retards injustifiés au Centre de Formation peuvent être déduits du salaire



L'organisation du centre de formation

Une équipe à votre service

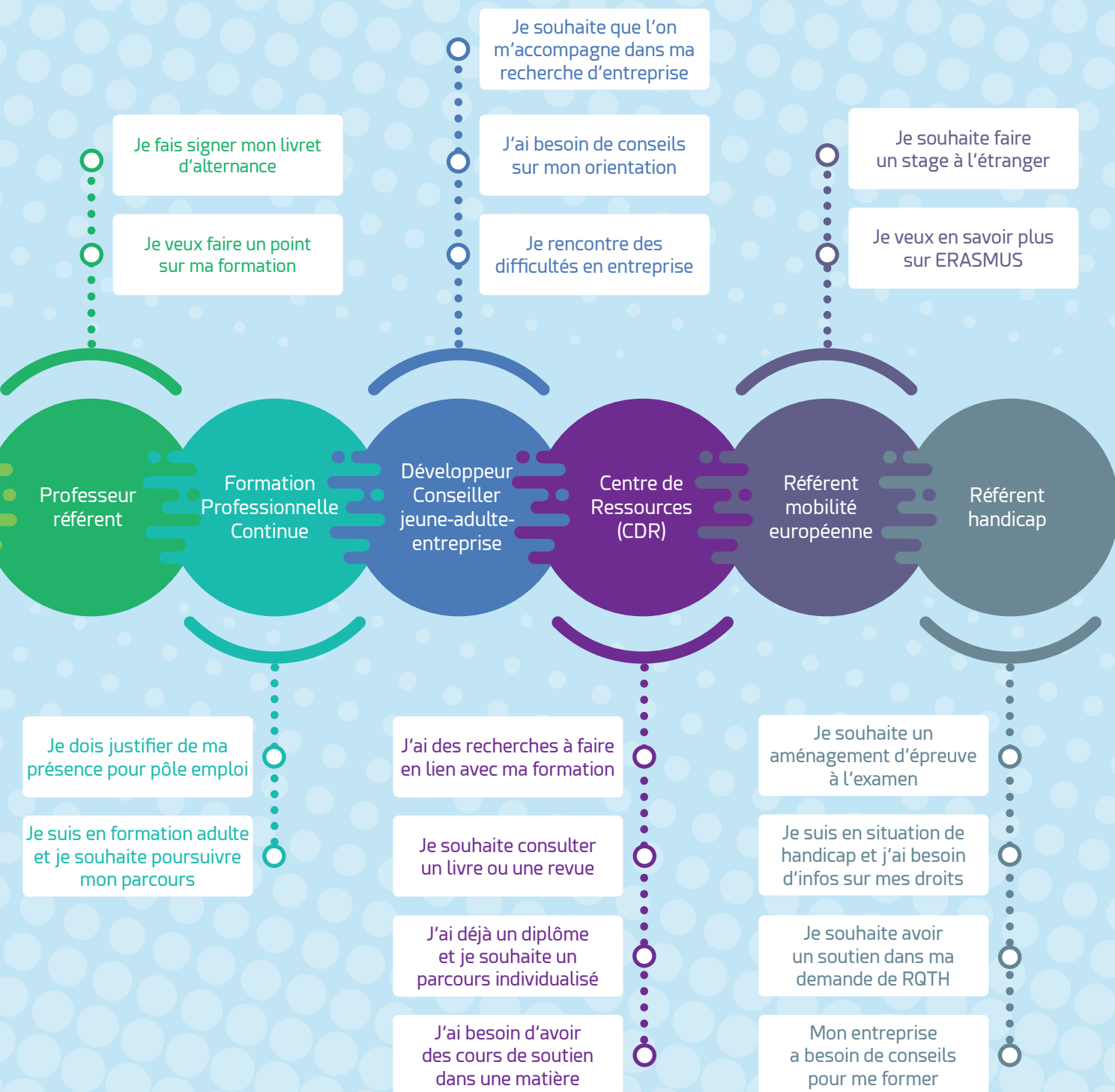


LA DIRECTION

Le directeur de chaque Centre de Formation coordonne les services de son établissement. Il est rattaché à la direction régionale afin de participer à la mise en place, au développement et à la promotion de la politique de l'URMA et de la CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat).

Vos premiers interlocuteurs au Centre de Formation sont les enseignants qui dispensent les cours, assurent le suivi quotidien des apprenants et les orientent vers le service adéquat en cas de besoin.

Ils effectuent également les visites d'entreprise et animent les bilans semestriels. Via le livret d'alternance, ils sont le premier niveau d'information des familles et des entreprises.



FORMALITÉS APPRENTISSAGE

Le service des formalités de la CMA peut s'avérer utile aux apprentis et aux entreprises. Vous pouvez les contacter pour toutes questions juridique concernant le contrat d'apprentissage et/ou la réglementation du travail.

L'individualisation de la formation

Un dispositif dédié aux parcours individuels.

Le Pôle individualisation est un dispositif qui place l'apprenant comme acteur central de sa formation.

Chaque personne a un parcours unique. C'est le postulat sur lequel nous nous appuyons pour adapter la formation au profil de l'apprenant. Ce dispositif tient compte des singularités des projets de formation, des diplômes déjà obtenus, des aptitudes et des difficultés de chacun.

Des étapes clés nous permettent de construire un parcours personnalisé : positionnement à l'entrée en formation, entretiens individuels, proposition d'un parcours individuel de formation, signature d'un plan individuel de formation, accompagnement tout au long du parcours.

Titulaire d'un bac général, je peux passer mon BAC PRO en deux ans au lieu de trois car je suis dispensée de l'enseignement général.

Océane - Bac pro Méca Auto

Originaire de Guinée, je bénéficie d'un emploi du temps aménagé afin de suivre des cours de Français Langue Etrangère pour améliorer mon niveau de français.

Seny - Cap électricité



Un apprenant, un parcours.



La prise en charge du handicap

Compenser le handicap pour penser la réussite

L'URMA des Pays de Loire est engagée dans l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Dans chaque établissement un Référent Handicap accueille, oriente et accompagne les apprenants dans leurs objectifs de formation. Il est aussi engagé auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs (AGEFIPH et le FIPHFP) pour la co-construction des parcours.

Le Référent Handicap est aussi une personne ressource pour les entreprises et notamment pour les Maîtres d'Apprentisages. Il conseille et met en place des dispositifs facilitant l'intégration et l'accompagnement des apprenants au sein des entreprises (aménagement des postes de travail, suivi et conseil...)

Tous les ans plus de 200 apprenants en situation de handicap sont accueillis au sein des CFP, tous types de handicaps confondus.

Grâce au soutien dans la prise en charge de mon handicap, j'ai pris confiance en moi et je me suis ouvert aux autres. J'ai même réussi à gérer le stress lié à mon autisme pour présenter le concours SERBOTEL, catégorie « dressage à l'assiette ».

Avec mon co-équipier, nous avons remporté le premier prix !

Paul - CAP Agent Polyvalent en Restauration



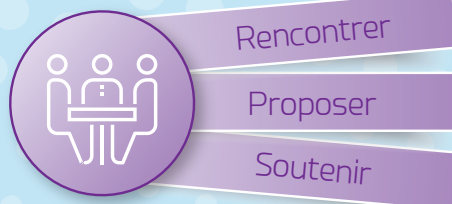
L'accompagnement jeunes / entreprises

Un appui aux relations entre l'apprenant et l'entreprise

Les développeurs conseillers jeunes, adultes, entreprises de l'URMA sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises dans l'accompagnement à la définition de leurs besoins de compétences et de recrutement. Ils assurent la promotion de l'offre de formation et des métiers au public.

Les conseillers aident à la construction du projet professionnel du candidat à l'alternance et à sa mise en relation avec sa future entreprise.

Durant la formation et avec votre professeur qui est votre premier interlocuteur, les développeurs sont disponibles auprès des apprenants pour les renseigner sur les poursuites de parcours formations, et les appuyer à trouver un nouvel employeur d'apprenti si la situation le nécessite.



Les activités socio-éducatives

Tous les ans, des projets éducatifs et pédagogiques sont mis en place à l'URMA de ST NAZAIRE.

Découverte des environnements et des techniques professionnelles :

- Participation à des concours
- Salons
- Visites d'entreprises

Ouverture sur le monde et rencontres culturelles dans le cadre de sorties pédagogiques :

- Théâtre
- Musées
- Cinéma
- Expositions

Actions spécifiques :

- Visite d'une minoterie
- Programme sur les risques auditifs
- Journée d'intégration des BTS
- Soirée des diplômés...

à titre d'exemple...



Jardin potager pédagogique



Programme sur les risques auditifs



Journée d'intégration des BTS

L'innovation pédagogique



Notre lien à distance, un atout moderne pour accompagner les apprentissages

L'URMA dispose d'une Cellule d'Innovation Pédagogique (CIP) dont l'objectif est avec vos enseignants de développer de nouvelles formes de pédagogie adaptées aux besoins de tous : apprenants, formateurs / enseignants et entreprises.

Accompagner l'utilisation d'outils

La CIP développe des tutoriels pour se familiariser au maniement de la plateforme NETYPAREO, au Livret d'Alternance Numérique (LAN) et à la plateforme numérique ITSLEARNING.

Tutoriels familles et entreprises :

 <https://urlz.fr/fxgA>

Promouvoir la digitalisation

La CIP favorise le déploiement des nouvelles technologies pour rendre la formation toujours plus innovante :

- Déploiement des tablettes SQOOL
- Ecrans interactifs
- Visualiseurs
- Plateforme ITSLEARNING

Elle accompagne les équipes enseignantes dans la création de supports pédagogiques attractifs :

- Capsules vidéo sur les gestes professionnels
- Escape Game
- Réalité virtuelle
- Cours en ligne
- Serious Game

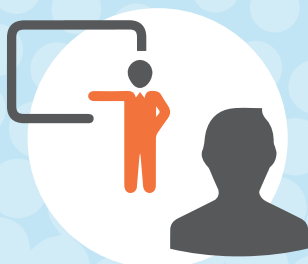
Vers une formation « sur mesure »

Qu'il s'agisse de modules ou d'unité de formation complète, la modularisation permet de trouver une solution adaptée à chaque parcours professionnel. Les outils numériques favorisent également la mise en place de formations multimodales, permettant également de s'adapter aux attentes des entreprises ou des fédérations, en proposant des formations individualisées qui répondent à un besoin spécifique et non plus seulement à un référentiel de certification.

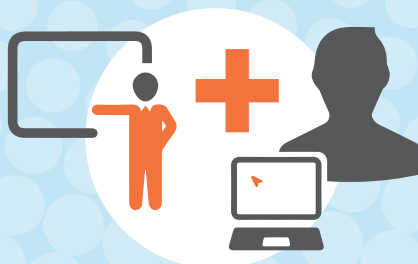
Ces formations peuvent se dérouler, en présentiel ou en distanciel.

A la portée de tous...

L'objectif de l'innovation pédagogique, c'est d'être en phase avec toutes les pédagogies actuelles en proposant dans chaque Centre de Formation des outils adaptés à la pratique professionnelle et aux enseignements généraux.



Cours en présentiel



Cours hybride



Cours en distanciel



“ Après mon BP, je suis parti avec ERASMUS+ en Italie où j’ai vécu une super expérience. ”

Maxime • Menuisier

La mobilité internationale

L'URMA offre la possibilité de vivre une expérience humaine, culturelle et professionnelle à l'étranger

Stages Erasmus +

Ce dispositif européen permet d'effectuer un stage professionnel dans une entreprise de l'Union Européenne selon deux formules :

Stages courts :

Stage professionnel d'une durée de 14 jours. Une bourse est calculée et attribuée aux apprenants pour les aider aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Stages longs (ERASMUS Pro) :

Stage de 6 mois, après obtention du diplôme. Le stagiaire bénéficie d'une bourse Erasmus+ et peut être pris en charge par le Pôle Emploi en tant que stagiaire de la formation professionnelle.

Séjours pédagogiques

Séjour européen de découverte d'une semaine, organisé par l'équipe pédagogique avec une destination en relation avec les programmes étudiés.



Mobilité internationale

Séjour de 2 semaines au cours duquel les apprenants travaillent en groupe afin de partager des compétences et de découvrir d'autres réalités en dehors de l'Europe.

Section Européenne

De jeunes européens sont accueillis pour une année afin de préparer un diplôme dans leur spécialité professionnelle.

Jumelages

L'URMA permet des échanges professionnels et de formation pour les apprenants et le personnel, d'une à deux semaines avec plusieurs villes européennes.

à titre d'exemple...

3 programmes de mobilité sont proposés dans le parcours de formation : En deuxième année de CAP un séjour découverte, en classe de 1ère (BP ou Bac-pro) un placement de deux semaines en entreprise, enfin après l'obtention du diplôme un stage long financé par l'agence ERASMUS +.



Les séjours découverte : (minimum 5 jours)

Organisés par le URMA44 ou à l'initiative d'un groupe d'apprentis, ils sont essentiellement composés de visites d'entreprises et de visites culturelles en lien avec la formation suivie. 170 apprentis ont pu profiter d'un séjour découverte en 2017-2018

Le stage court en entreprise : (minimum 14 jours)

Il s'agit d'une première expérience professionnelle à l'étranger sous forme de stage. Celui-ci permet d'observer, de comparer et d'évoluer dans un nouvel environnement de travail. 22 apprentis ont su saisir cette opportunité en 2017-2018

Le programme ERASMUS PRO : (maximum 12 mois)

Chaque année près de 30 jeunes diplômés de l'URMA44 partent travailler dans un pays de l'Union Européenne. Afin de faciliter leur intégration à l'étranger l'URMA44 organise une semaine complète de formation intensive avant leur départ. L'objectif est de les doter d'un niveau en Anglais facilitant leur intégration avec révision et pratique de la langue, droit du travail dans le pays, santé, sécurité sociale, banque, impôts, logement...

Les délégués



“ Mon rôle c’est de représenter mon groupe en cas de besoin. ”

Idris • Boulanger

Un apprenant délégué et un suppléant sont élus pour chaque section et pour un cycle de formation.

Ils représentent leur groupe lors des bilans semestriels et des conseils de discipline. Ils sont les porte-paroles des apprenants auprès de la direction, des personnels administratifs et enseignants. Ils favorisent la communication et la bonne ambiance du groupe.

Les apprenants délégués sont réunis régulièrement pendant l’année. Ils peuvent être force de propositions pour améliorer la vie au sein de l’établissement.

Les concours



“ J’ai pris confiance en mes compétences pour exploiter tout mon savoir-faire. ”

Hicham • Chocolatier

Une expérience pour apprendre à se dépasser

Chaque année, des apprenants de l’URMA participent à des concours sur la base du volontariat.

Les concours sont souvent révélateurs de talents et permettent une mise en avant des compétences des jeunes, tout en mettant l’accent sur des métiers et des savoir-faire.

Participer à un concours est un challenge qui pousse à donner le meilleur de soi-même pour atteindre l’excellence. Il faut apprendre à développer sa créativité, à gérer le stress et le doute, à répéter inlassablement ses gestes pour atteindre l’excellence.

Mais cette aventure ne se vit pas seul : tout au long de leur préparation, les participants sont coachés par des formateurs enthousiastes et soutenus par leur entreprise.

Quel que soit le niveau atteint, c’est une expérience valorisante au niveau professionnel, personnel et humain.

Quelques concours...

- MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Worldskills
- Concours général des métiers



66

médailles au concours
« Un des Meilleurs
Apprentis de France »

à titre d’exemple...

LE PETIT COIFFARD



Concours à Nantes d’une réalisation sucrée pour les 100 ans de la librairie en septembre 2019

Lauréat du prix jeune en formation : **Baptiste PILET**

Apprenti en 2ème année CAP Pâtisserie

Baptiste a gagné avec sa pâtisserie à base de sablé nantais garnie de gelée de mirabelle, d’une madeleine aux agrumes et au caramel au beurre salé

L'inscription aux examens



La campagne des inscriptions aux examens se déroule d'octobre à décembre. L'organisation est entièrement réalisée par le Centre de Formation.

L'apprenant devra fournir des documents et obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de sa commune dès l'âge de 16 ans pour valider son inscription.

Attention

L'accès à l'examen est conditionné à l'assiduité de l'apprenant au Centre de formation.

L'avenir en perspective

Se former tout au long de la vie...

De la préparation à l'apprentissage à l'obtention d'un diplôme et/ou d'une qualification durant votre parcours professionnel ; à chaque étape l'URMA vous accompagne et propose des solutions adaptées.

Elaborer son projet

Pour préparer son entrée en apprentissage et le choix d'un métier, l'URMA vous aide à construire votre projet d'orientation grâce au dispositif PREPA APPRENTISSAGE et vous accompagne également dans la mise en relation avec les entreprises.

Développer ses compétences

Après l'obtention d'un premier diplôme, vous pouvez poursuivre avec une autre formation pour monter en qualification ou pour acquérir des compétences transversales qui vous permettront d'être plus polyvalent (*par exemple : une formation en boulangerie après un CAP pâtissier*).

Enrichir son savoir-faire

Une fois salarié, l'URMA vous accompagne pour actualiser vos compétences en lien avec l'évolution des métiers, faire une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), envisager une reconversion professionnelle ou soutenir la création d'entreprise.



Infos santé



“ Grace à l'URMA j'ai l'opportunité de me former au secourisme. ”

Lucas • Ébéniste

L'URMA n'est pas autorisée :

**à délivrer
des médicaments**



**à transporter
des malades ou blessés**

Pour les situations particulières (allergies, handicap, etc.), le Centre de Formation devra être informé par écrit à l'aide de la fiche sanitaire dès la rentrée.

Tout accident, malaise ou maladie, doit être immédiatement signalé. Un membre du personnel formé aux premiers secours dispensera les premiers soins et déclenchera en cas de besoin la prise en charge par les services de secours spécialisés et l'alerte des représentants légaux pour les mineurs ainsi que de leurs employeurs.

Tout accident sur le site, pendant la semaine de cours, est considéré comme accident de travail et doit faire l'objet d'une déclaration par l'employeur.

En cas de besoin, le représentant légal sera contacté afin de prendre en charge l'apprenant mineur.

En tant que salarié, l'apprenant doit obligatoirement faire sa demande d'affiliation à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette couverture d'assuré social permet de prendre en charge les dépenses de santé et d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail. De plus, en cas d'accident du travail, l'apprenant est couvert dès le premier jour. Pour faire la demande d'affiliation et obtenir la carte vitale : www.ameli.fr

La mutuelle d'entreprise étant obligatoire, la cotisation sera prélevée sur le salaire. Il faut se rapprocher de son employeur.

Suite à la signature du contrat d'apprentissage, une visite médicale doit être organisée par l'employeur auprès de la Médecine du Travail.



Je porte
une tenue
propre

Je soigne
mon
hygiène
corporelle

Je prends
soin de
ma santé

Je préserve
mon
entourage

J'ai toujours
ma carte
vitale
avec moi

Les actions de prévention santé permettent d'éviter ou de réduire le nombre et la gravité des risques de maladies ou d'accidents :



Bonne utilisation des machines, postures, EPI (Equipements de Protection Individuelle)
Au travail, je respecte les consignes de sécurité



Alimentation, sommeil, sport...
Il est important de prendre soin de soi !

La vie pratique de l'apprenant



La carte d'étudiant des métiers

L'apprenant doit toujours l'avoir sur lui.

Avantages et réductions :

Culture

Transport

Restauration

La carte vous sera fournie en début d'année de formation.

Valable 1 an



Transport

Lignes de bus STRAN

Ligne **U1** arrêt Maison de l'Apprentissage

Ligne **T1** arrêt Bouletterie

Ces lignes passent par la gare SNCF et la gare routière

Aléop 44
Lignes LILA
Transports scolaires



Casier - bagagerie

Se munir d'un cadenas

Les casiers devront impérativement être libérés à chaque fin de semaine.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.



Restauration

Restaurant Universitaire «Heinlex»
situé à proximité
au 62 rue Michel-Ange

Repas complet

3 € 30

Paiement par carte monétique **(uniquement)** à retirer et approvisionner auprès du restaurant universitaire.



Hébergement

Renseignements à prendre

à la **Rési'étape**
2 Square Alcide Benoit
44600 Saint-Nazaire

02 40 24 74 90

à l'**Association Presqu'île Habitat Jeunes**
2 Rue Louis Eon
44350 Guérande

02 40 11 16 11



Espace détente

Cafétéria

Boissons

Café

Friandises

Accessible toute la journée

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

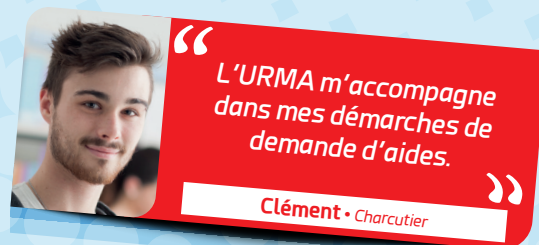


L'URMA des Pays de la Loire attache une grande importance à la satisfaction des apprenants.

Les collaborateurs de l'URMA sont vos interlocuteurs privilégiés pour recueillir vos propositions ou porter vos réclamations afin d'améliorer constamment la qualité de nos formations.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Les aides financières



Un coup de pouce le temps de la formation

L'URMA fournit à tous les apprenants une tenue professionnelle.

Fonds Social

L'URMA et la Région Pays de la Loire est présente auprès des apprenants qui rencontrent d'importantes difficultés financières. Une aide financière peut être accordée sous certaines conditions.

Aides OPCO

En plus du financement de votre formation, les OPCO vous aident pour la prise en charge des frais annexes liés à votre formation :

- Aide à la restauration (3 € **maximum** par repas pris chez un prestataire partenaire du CFP)
- Aide à l'hébergement (6 € **maximum** par nuit passée chez un prestataire partenaire du CFP)
- Aide au financement du premier équipement professionnel

Autres aides

Aide au permis de conduire

Aide de 500 € octroyée aux apprentis majeurs pour le passage du permis B.

E-PASS Jeune Financé par la Région

A télécharger sur App Store et Google Play ou epassjeunes-paysdelaloire.fr

- PASS Culture Sport : Pour 8 €, accès à plus de 130 € d'avantages et réductions dans le domaine du sport et de la culture
- PASS Santé : Accès gratuit et anonyme à la prévention santé.

Pass culture

Dispositif favorisant l'accès à la culture. pass.culture.fr

Mobili-jeune / Loca Pass / Visale / aide à la mobilité

Financées par Action logement

Aides financières destinées à faciliter l'accès au logement des apprentis (cumulable avec les allocations logement de la CAF). www.actionlogement.fr

Aides par branches professionnelles

Financées par IRP AUTO, PRO BTP, FAFIH ...

Participations financières et réductions dans différents domaines (vous rapprocher de votre Organisation Professionnelle).

La plateforme « 1 jeune 1 solution »

Vous pouvez effectuer une simulation des aides financières dont vous pouvez bénéficier sur le site gouvernemental :

www.1jeune1solution.gouv.fr

RAPPEL

D'autres organismes peuvent aider en cas de difficultés :

- La Mission Locale
- La CAF
- Le CCAS de la commune

Aides pour l'employeur

Aide unique aux employeurs

Pour les contrats conclus à compter du 01 janvier 2019, une aide unique est prévue pour les employeurs d'apprentis. Cette aide forfaitaire est versée mensuellement par l'Etat à l'employeur au titre d'un contrat d'apprentissage conclu dans une entreprise de moins de 250 salariés et visant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit être faite tous les mois par l'employeur. Si elle n'est pas transmise, le versement de l'aide est suspendu puis arrêté.

En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, l'aide est versée jusqu'à la fin du mois de la rupture.

De plus, les salaires versés aux apprentis depuis le 01/01/2019 sont exonérés des cotisations salariales dans la limite de 79% du SMIC.

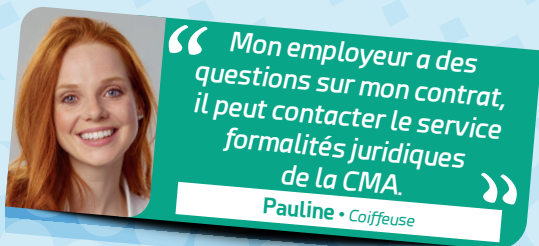
Dans le cadre du plan de relance « un jeune, une solution » L'Etat prolonge l'aide au recrutement d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation jusqu'au 30/06/2022 :

- 5 000 € pour les mineurs
- 8 000 € pour les majeurs

Aide pour les apprentis en situation de handicap

Financées par l'AGEFIPH

Aide au contrat d'apprentissage pour l'employeur : aide à la compensation du handicap.



Bon à savoir

Combien d'heures de travail l'apprenant doit-il faire ?

Pour les mineurs

35h00 par semaine avec deux jours de repos consécutifs. Possibilité de travailler le dimanche et/ou les jours fériés pour les métiers de l'alimentation, de la fleuristerie ou de la restauration (selon la convention collective).

Possibilité de travailler la nuit au plus tôt à 6h00 pour les moins de 16 ans, et 4h00 pour les jeunes de 16 à 18 ans (sur dérogation de l'Inspection du Travail).

Pour les contrats signés à compter du 01/01/2019 dans les secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces paysagers, possibilité d'effectuer 5h00 supplémentaires par semaine, 2h00 supplémentaires par jour à la seule initiative du chef d'entreprise.

Pour les majeurs

Les conditions sont les mêmes que pour les autres salariés, en application de la convention collective.

Quel salaire pour les apprenants ?

Le salaire de l'apprenant varie selon son âge et l'année d'exécution du contrat. Il est calculé en pourcentage du SMIC ou du SMC.

Le parcours de l'apprenant et la convention collective dont dépend l'entreprise peuvent entraîner une rémunération plus favorable.

Les heures de cours sont-elles payées aux apprenants ?

Oui, les heures de cours sont considérées comme temps de travail et sont donc rémunérées comme telles.

Quels sont les congés auxquels a droit l'apprenant ?

L'apprenant a droit à cinq semaines de congés payés par an dans les mêmes conditions que les autres salariés (selon convention collective).

Il peut également bénéficier de cinq jours supplémentaires pour la préparation à l'examen (à prendre dans le mois précédant l'examen), avec maintien du salaire.

Le patron peut-il donner des congés pendant les semaines de cours ?

Non, les cours sont obligatoires, les congés doivent être pris sur le temps de travail effectué en entreprise.

A qui s'adresser en cas de difficultés ?

L'apprenant devra s'adresser au professeur référent qui le renseignera et l'orientera vers les personnes compétentes (conseiller jeunes-adultes-entreprises, conseiller éducatif, responsables d'unité pédagogique).

Un médiateur de l'apprentissage peut être sollicité pour résoudre les difficultés dans le dialogue entre l'apprenant et son entreprise.

Peut-on résilier un contrat d'apprentissage ?

Pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2019, le contrat d'apprentissage peut être rompu dans les situations suivantes :

Pendant la période d'essai

Rupture unilatérale possible à l'initiative de l'employeur ou de l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant).

Après la période d'essai

- d'un commun accord entre les parties
- à l'initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé. Démission possible sous certaines conditions et après saisine du médiateur de l'apprentissage et respect d'un préavis
- à l'initiative de l'employeur par un licenciement dans des cas listés exhaustivement par le Code du Travail ou en cas d'exclusion définitive sans sursis de l'apprenti du CFP

D'autres cas de rupture sont mentionnés par la réglementation. Pour toute question, vous rapprocher de la chambre consulaire dont dépend l'entreprise (CMAR, CCI, CA).

Peut-on poursuivre sa formation sans entreprise ?

En cas de rupture de contrat, le CFP prendra les dispositions nécessaires pour permettre à l'apprenant de suivre sa formation théorique pendant six mois et l'aidera dans sa recherche d'un nouvel employeur afin qu'il puisse achever son cycle de formation.

Un apprenti peut-il bénéficier des bourses ?

Non, car le jeune n'est plus sous statut scolaire mais il peut bénéficier d'autres aides (voir page précédente).

Réseaux sociaux

Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, parents, artisans, Meilleurs ouvriers de France... (MOF) nos abonnés viennent de tous les horizons.

Nos différentes pages permettent d'illustrer le quotidien de nos Centres de Formation :


- zoom sur les réalisations des apprentis en laboratoire,
- mise en valeur des lauréats de concours
- journées portes ouvertes,
- venues de Meilleurs Ouvriers de France,
- actions éducatives,
- semaine de l'apprentissage,
- sorties et séjours pédagogiques,
- formations et vidéos métiers...


Toutes ces activités sont le reflet du dynamisme de nos Centres de Formation Professionnelle, de nos métiers et de la richesse de nos apprenants.

Ces pages sont publiques, vous pouvez les consulter, vous abonner pour rester informé et nous identifier lorsque vous souhaitez partager une photo ou un projet en lien avec la vie de nos établissements.

Les partages et les échanges entre tous les abonnés permettent de développer votre réseau et de créer la communauté de l'URMA.

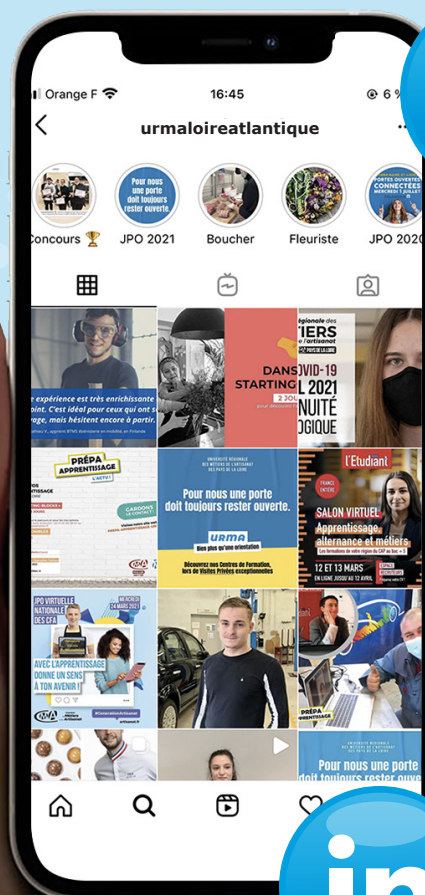
**Apprentis, maîtres d'apprentissage, entreprises
Suivez notre actualité et alimentez nos pages !**

 @urmaloireatlantique

 @urmaloireatlantique

 @CMA des Pays de la Loire

 URMA Pays de la Loire



LIKEZ-VOUS !



Le Club URMA



A l'issue de votre formation au sein de l'URMA, vous aurez l'opportunité de rejoindre le réseau des anciens apprenants : **le Club URMA !!**



 **Votre premier**
 **réseau pro !**

En devenant membre, vous pourrez :

- Avoir un accès privilégié à des outils de mise en réseau avec les autres membres ainsi qu'un appui dans vos démarches professionnelles (répertoire, fiches service, tutoriels...)
- Participer à des événements avec les membres et d'autres acteurs du territoire (ateliers, conférences...)
- Partager votre parcours, vos formations professionnelles et la vie de votre entreprise lors d'événements médias
- Entrer en contact avec des apprenants en cours de formation pour faciliter leur intégration professionnelle, préparer leurs concours ou partager votre savoir-faire
- Participer à des activités : visites d'entreprises, rencontres conviviales...



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

- actions de formation ;
- bilans de compétences ;
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- actions de formation par apprentissage.

La Garantie d'une Formation de Qualité : la CMA est certifiée Qualiopi

Avec la certification qualité de toutes nos actions de formation, nous poursuivons notre chemin pour toujours mieux vous satisfaire !


Cette certification atteste de la qualité du processus de formation mis en oeuvre auprès des apprenants, des stagiaires et des entreprises ainsi que notre engagement dans un cycle d'amélioration continue de notre fonctionnement.

Nous garantissons, notamment :

- ✓ Une information précise et détaillée sur nos formations proposées
- ✓ La prise en compte de votre besoin de formation
- ✓ Un accompagnement personnalisé tout au long de votre prestation de formation
- ✓ Des intervenants pédagogiques experts dans leur domaine et formés régulièrement
- ✓ Un accompagnement socio-professionnel auprès de nos apprenants
- ✓ La communication de nos indicateurs de performance en particulier de nos taux de satisfaction client et de réussite aux examens

Université régionale des
MÉTIERS
de l'artisanat


 **URMA Loire-Atlantique**
Maison de l'apprentissage
66 rue Michel Ange
44600 SAINT NAZAIRE

 02 28 54 17 01

 urma44saintnazaire@artisanatpaysdelaloire.fr



@urmacifam44/

urmapaysdelaloire.fr



PAYS DE LA LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE